MORÉAC

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac
Commune de MORÉAC

ARRETÉ DU MAIRE
N° 2026-385

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;
Vu le code de la santé publique ;
Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;
Vu la demande présentée le 21 juillet 2026, par Mme Nelly Le Breton, vice-présidente de l'association « Les amis de Saint Ivy »

ARRETE

Article 1er : Madame Nelly Le Breton est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le dimanche 2 aout 2026 de 11h00 à 00h00, à la chapelle Saint Ivy à Moréac, à l'occasion du pardon de Saint Ivy. À charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 21/07/2026

Pour Le Maire,

L'Adjoint au maire,
Philippe JEGADO

MAIRIE DE MOREAC (Morbihan)